

DOSSIER DE PRESSE

VISITE INAUGURALE

Centrale solaire Le Mans - Arnage

30 | 06 | 22



VISITE INAUGURALE DE LA CENTRALE SOLAIRE DU MANS-ARNAGE

Stéphane Le Foll, Président de Le Mans Métropole, Maire du Mans et ancien ministre, Christelle Morançais, Présidente de la Région Pays de la Loire, Jean-Pierre Farandou, Président directeur général du Groupe SNCF, Luc Lallemand, Président directeur général de SNCF Réseau, Katayoune Panahi, Directrice de SNCF Immobilier, Jean-Sébastien Bessière, Président et cofondateur d'Arkolia Energies, ont célébré ce 30 juin le premier anniversaire de la mise en service d'une centrale photovoltaïque au sol, de grande puissance, installée sur une parcelle de la gare de triage SNCF du Mans-Arnage.

UN ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, le Groupe SNCF s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique énergétique responsable, dont l'un des volets porte sur la valorisation du patrimoine foncier et immobilier. Ainsi, SNCF Immobilier, la branche immobilière du Groupe SNCF, redonne une seconde vie à des terrains inutilisés pour l'exploitation ferroviaire en les mettant au service des ambitions environnementales des territoires pour accueillir des projets photovoltaïques.

La collaboration menée avec AIREFSOL Energies, joint-venture créée en 2011 entre SNCF et EOLFI, société du Groupe Shell, a permis le développement de 100 MWc de puissance solaire.

D'autres centrales photovoltaïques seront installées dans les mois et les années à venir sur des fonciers SNCF inutilisés comme à Saint-Mars la Brière (72) ou Nouvion sur Meuse (08).

UN PROJET D'AMPLEUR

Lauréat de l'appel d'offres pour les centrales photovoltaïques au sol de grande puissance de la Commission de Régulation de l'Énergie, le projet du Mans-Arnage consiste à valoriser un terrain de SNCF Réseau d'environ 17 hectares situé au sein de la gare de triage SNCF.

Mise en service à l'été 2021, cette centrale photovoltaïque au sol a été co développée, financée et installée par la société Arkolia Energies, développeur, constructeur et producteur d'énergies vertes locales. Elle produit 11 400 MWh d'électricité par an (soit la consommation de 4500 foyers), évitant ainsi l'émission de 5 000 tonnes de CO₂. Arkolia Energies, titulaire d'un bail emphytéotique de 25 ans, en est également l'exploitant.

UN SITE PARFAITEMENT INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT

Mené en concertation avec les services de l'État et les opérateurs concernés, le projet de centrale photovoltaïque du Mans-Arnage s'inscrit dans la stratégie de l'agglomération du Mans, qui s'est dotée d'un plan climat très ambitieux prévoyant plusieurs autres centrales photovoltaïques sur le territoire.

Son intégration dans son environnement local et naturel a été prise en compte à toutes les étapes du projet, tant en termes d'acceptation par les riverains que de sécurisation du terrain, bombardé pendant la Seconde Guerre mondiale, et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le projet a été mis en place sans aucune perturbation des activités ferroviaires voisines (fret, travaux, infrastructures, stockage...), ni de la circulation sur les lignes de train adjacentes.

CHIFFRES CLÉS

- 8,8 M€ d'investissement.
- 17 hectares de foncier.
- 572 tables de panneaux photovoltaïques.
- 11 400 MWh produits par an (soit la consommation de 4 500 foyers ou de 9 600 habitants).
- 5 000 tonnes d'émissions de CO2 évitées chaque année.

CONTACTS PRESSE

SNCF IMMOBILIER :

Philippe PLANCHOT : 06 12 83 02 05 - philippe.planchot@sncf.fr

Plus d'information : <http://www.presse-sncf-immobilier.fr>

LE MANS METROPOLE

Jérôme LEGRAND : 02 43 47 36 01 - jerome.legrand@lemans.fr

ARKOLIA ENERGIES

Dorothee PIZZAGALLI : 06 49 87 69 82 - dpizzagalli@arkolia-energies.com

Plus d'information : www.arkolia-energies.com

AIREFSOL Energies / EOLFI - Shell

Eva CRINCKET : 07 63 43 15 98 - eva.crincket@shell.com

Plus d'information : www.eolfi.com

SOMMAIRE

LA CENTRALE SOLAIRE DU MANS-ARNAGE

un projet d'ampleur

page 5

UN SITE PARFAITEMENT INTÉGRÉ

dans son environnement

page 8

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

pour le développement
de l'énergie photovoltaïque

page 10

1

LA CENTRALE SOLAIRE DU MANS-ARNAGE, un projet d'ampleur

La centrale photovoltaïque du Mans-Arnage est un projet inédit de revalorisation au cœur de la ville sur une parcelle de la gare de triage du Mans-Arnage.



©Arkolia Energies

De nombreux terrains appartenant historiquement au Groupe SNCF sont aujourd'hui inutiles à l'exploitation ferroviaire. Selon leur emplacement géographique, leur surface et leur environnement proche, certains recèlent un potentiel de revalorisation à exploiter par l'implantation de projets photovoltaïques.

Conscient de cet atout, la SNCF s'est associée en 2011 à EOLFI, société du Groupe Shell, spécialisée dans le développement et la production d'énergies renouvelables, pour créer la

joint-venture AIREFSOL Energies chargée de développer des centrales solaires sur ces terrains ferroviaires inutilisés.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet photovoltaïque mis en œuvre sur la commune d'Arnage, près du Mans. Il consiste à valoriser un vaste site ferroviaire de 17 hectares appartenant à SNCF Réseau et situé sur une parcelle de la gare de triage du Mans-Arnage.

À l'initiative d'AIRFEFSOL Energies, ce projet a concouru en 2018 à l'appel d'offres pour les centrales photovoltaïques au sol de grande puissance (500 kW à 17 MW) lancé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), dont il est l'un des lauréats de la 3ème période. Dans ce cadre, son implantation a fait l'objet d'un engagement avec la CRE pour l'attribution d'un tarif d'achat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque.

C'est après la reprise du projet auprès d'AIREFSOL en février 2020 qu'Arkolia Energies, constructeur et producteur d'énergies vertes locales, a poursuivi le développement et la construction de cette centrale d'envergure. Mise en service à l'été 2021, elle produit 11 400 MWh d'électricité par an (soit la consommation de 4500 foyers), évitant ainsi l'émission de 5 000 tonnes de CO2. Elle est exploitée par Arkolia Energies, titulaire d'un bail emphytéotique de 25 ans.

2015 - 2021 : DE L'IDÉE À LA MISE EN SERVICE

Depuis les premiers échanges avec les services de l'Etat en région et Le Mans Métropole en 2015, et la mise en service de la centrale solaire, six années se seront écoulées, durant lesquelles chaque partenaire a mis son expertise et son savoir-faire au service de ce projet pionnier dans son genre. Il a ouvert la voie à l'implantation d'autres centrales photovoltaïques sur des emprises ferroviaires.

2^{ème} semestre 2015	Pré-études techniques, environnementales et économiques
2016	Réalisation d'inventaires écologiques
mai 2016	Étude de compatibilité au plan local d'urbanisme (PLU)
décembre 2016	Dépôt du dossier de demande de permis de construire
août-septembre 2017	Enquête publique
novembre 2017	Obtention du permis de construire
2017 - 2018	Études préparatoires et démarrage des travaux
2018	Inscription et présentation du projet à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie pour les centrales photovoltaïques au sol de grande puissance
mai 2020	Démarrage des opérations de déminage
novembre 2020	Livraison des premiers panneaux photovoltaïques
été 2021	Mise en service de la centrale photovoltaïque au sol

À CHACUN SON EXPERTISE DANS CE PROJET



- Étude pyrotechnique
- Étude historique environnementale
- Étude hydraulique
- Étude géotechnique
- Plan de bornage pour la division parcellaire
- Déboisement
- Dépose-désamiantage
- Dépose de cabanons
- Interface avec les entités SNCF présentes sur le site



- Analyse de faisabilité technico-économique
- Négociations foncières
- Etude d'ingénierie et dimensionnement
- Etude d'Impact Environnementale
- Autorisations
- Dossier de permis de construire
- Concertation avec les acteurs locaux
- Étude de raccordement réalisée par ENEDIS
- Appel d'offre national CRE
- Préparation du site et dessouchage



- Développement, financement et construction de la centrale photovoltaïque
- Exploitation de la centrale photovoltaïque



Le site après 3 nuits de bombardements durant la Deuxième Guerre mondiale

CHIFFRES CLÉS

- **8,8 M€** d'investissement
- **17 hectares** de foncier
- **572 tables** de panneaux photovoltaïques
- **11 400 MWh** produits par an
- La consommation de **4 500 foyers** ou de **9 600 habitants**
- **5 000 tonnes** d'émissions de CO2 évitées chaque année

2

UN SITE PARFAITEMENT INTEGRÉ dans son environnement

Projet concerté, la centrale solaire du Mans-Arnage s'inscrit tout autant dans la politique de développement de l'agglomération que dans son environnement local et naturel.

Le projet de centrale photovoltaïque a été mené en étroite concertation avec les services de l'État et les opérateurs concernés. Il s'inscrit dans la stratégie de l'agglomération du Mans, qui s'est dotée d'un plan climat très ambitieux prévoyant plusieurs autres centrales photovoltaïques sur le territoire.

L'emplacement privilégié du site, à l'écart de toute habitation, a conduit le public à exprimer son acceptation du projet lors de la phase de concertation.

De nombreux défis ont été relevés avec succès tout au long du projet :

TECHNIQUES

La centrale solaire du Mans-Arnage est implantée sur un ancien terrain industriel fortement bombardé au cours de la Seconde Guerre mondiale. La sécurisation du site a donc été l'un des prérequis techniques majeurs du projet. La zone a ainsi fait l'objet d'une dépollution pyrotechnique, phase au cours de laquelle des bombes de 500 kg restées intactes ont été découvertes.

ENVIRONNEMENTAUX

Comme tout projet d'envergure, l'implantation d'une centrale photovoltaïque ne peut être réalisée au détriment des usages de la préservation de la biodiversité. La limitation de l'impact environnemental a donc été au cœur du projet dès sa conception.

Outre des inventaires écologiques visant à étudier la présence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux de conservation et/ou protégés au sein de la zone d'étude, une étude d'impact a également été menée afin de déterminer les éventuelles conséquences de l'implantation de la centrale photovoltaïque sur la faune et la flore.

À la suite de cette étude, une parcelle boisée a été conservée afin de préserver l'habitat d'une plante protégée, l'Hélianthème faux-alysson. L'emprise foncière impactée a fait l'objet d'une protection particulière et a été exclue de fait du périmètre d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, un dégagement de 10 à 20 cm sous le grillage entourant le site permet le déplacement de la petite faune sauvage présente autour du site.

LOGISTIQUES

Le chantier de construction de la centrale solaire du Mans-Arnage n'a occasionné aucune perturbation des activités ferroviaires voisines (fret, travaux, infrastructures, stockage...), ni interruption de la circulation des lignes de train qui longent le site.



©Arkolia Energies

3

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ pour le développement de l'énergie photovoltaïque

La centrale solaire du Mans-Arnage s'inscrit au confluent de l'engagement volontariste des quatre partenaires à l'origine du projet.



Le groupe SNCF est le premier consommateur industriel d'électricité en France avec environ 9 TWh par an, soit près de la moitié des consommations globales d'énergie nécessaires à ses activités de transport de voyageurs et de marchandises, ainsi qu'au fonctionnement des gares et des bâtiments.

À ce titre, et dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique énergétique responsable, dont l'un des volets repose sur la valorisation de son patrimoine foncier, confiée à sa branche immobilière SNCF Immobilier. De nombreux terrains appartenant aux SA du Groupe SNCF, devenus inutiles à l'exploitation ferroviaire, sont en effet susceptibles d'accueillir des projets solaires photovoltaïques.

« Je suis très fier de l'aboutissement de ce projet de parc solaire de grande envergure au Mans. C'est le fruit d'un travail partenarial public-privé sans faille, avec un engagement fort du groupe SNCF et des collectivités territoriales. C'est aussi une parfaite illustration de la toute nouvelle raison d'être du groupe SNCF : "Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable". Face à l'urgence climatique, si le train est plus que jamais la solution de mobilité durable par excellence, le groupe SNCF a décidé d'accélérer l'identification de potentiels fonciers pour le déploiement de fermes photovoltaïques sur l'ensemble du territoire national. Par la production d'énergies renouvelables, le groupe SNCF souhaite ainsi contribuer à la transition énergétique dans les territoires et avec les territoires. »

Jean-Pierre Farandou, Président directeur général SNCF



"La politique du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays du Mans vise à atteindre la neutralité carbone en 2040 en développant un triple objectif : économie d'énergies ; baisse des émissions (évitement et réduction) accompagnée de stockage par un recours accru à la photosynthèse des plantes ; accroissement de la production des énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles. Ces objectifs s'appuient sur des réseaux d'énergie optimisés et interconnectés pour distribuer, importer et exporter les ENR produites. C'est l'objectif que nous devons nous

fixer à échéance de huit ans lorsque notre capacité productive renouvelable atteindra 40 % de notre consommation.

Le plan solaire, lancé lorsque je suis arrivé en responsabilité, qui développe la production photovoltaïque, doit permettre de passer de 13 GWh à 60 GWh. Concrètement cela signifie passer de la consommation électrique de 4500 foyers à celle de 21 000 foyers d'ici 2030. Ce plan est la pierre structurante de la captation de l'énergie solaire sur la surface de la métropole. Il faut décarboner notre croissance et pour cela changer notre modèle énergétique. C'est tout le sens du plan solaire que nous avons lancé."

Stéphane Le Foll, Président de Le Mans Métropole, Maire du Mans et ancien ministre,



Arkolia Energies est un acteur majeur indépendant du secteur des énergies renouvelables. Entreprise française indépendante, elle est active sur les domaines du photovoltaïque, de l'éolien et du gaz vert. Elle dispose ainsi d'une puissance installée de 300 MW en 2021 répartie sur plus de 1000 sites. Fort de ses 180 salariés, Arkolia Energies développe deux activités principales : la construction d'unités de production d'énergies renouvelables, que l'entreprise exploite pour son propre compte ou pour le compte de tiers en assurant la maintenance, et la vente d'électricité verte issue de ses propres sites de production. Arkolia Energies a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de près de 99 M€.

« Arkolia Energies est très fier d'inaugurer aujourd'hui ce projet d'envergure. Avec cette centrale au sol d'Arnage, nous concrétisons le sens de notre engagement social et environnemental en participant à la dépollution et au déminage de ce terrain atypique, et en évitant le rejet dans l'atmosphère d'environ 5000 tonnes d'équivalent CO² par an . Nous souhaitons aller encore plus loin dans notre démarche RSE portée autour de 3 valeurs fondatrices : Performance, Innovation et Humanité. »

Jean-Sébastien Bessière, co-fondateur et président d'Arkolia Energies



AIREFSOL Energies est un partenariat né en 2011 entre la SNCF et EOLFI, développeur d'énergies renouvelables, membre du Groupe Shell. Son objectif est de construire des installations photovoltaïques sur les terrains SNCF non exploités et non valorisés au titre de l'activité ferroviaire, les inscrivant ainsi dans une politique d'aménagement durable. Depuis sa création, ce partenariat entre la SNCF et EOLFI a permis le développement de 100 MWc en France dont 50 MW actuellement en opération.

Fondée en 2004, EOLFI est une société du Groupe Shell spécialisée dans le développement et la production d'énergies renouvelables en mer et sur terre, en France et à l'international. Composée de plus de 80 collaborateurs, elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables pour le développement de projets éoliens terrestres, solaires photovoltaïques,

offshore flottants et R&D en mer. Lauréat en 2011 de l'appel à projet de l'ADEME, EOLFI développe la ferme pilote océanique d'éoliennes flottantes de Groix & Belle-Ile.

« Après 4 années de développement nous sommes très fiers de participer à l'inauguration du projet et de voir la centrale désormais en activité. D'une capacité de 12 MWc, le projet développé par AIREFSOL Energies, partenariat entre la SNCF et EOLFI, membre du Groupe Shell, permettra d'alimenter 4 500 foyers. La réussite de ce projet s'explique en partie grâce à l'acceptabilité et le soutien local dont il a bénéficié, notamment de la part de la commune du Mans, du Mans Agglomération ainsi que de la Région »,

Germain Peyer, Directeur du développement onshore au sein d'EOLFI - Shell et Représentant de AIREFSOL Energies.